

Cauterets

Déclaration de projet valant
mise en compatibilité n°1 du PLU
approuvée le 25/08/2026

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Uaa : Zone urbaine incluse dans le secteur 1 de la ZPPAUP correspondant à la ville historique
- Uab : Zone urbaine incluse dans le secteur 2 de la ZPPAUP correspondant aux quartiers anciens en cours d'urbanisation
- Uba : Zone urbaine incluse dans le secteur 3 de la ZPPAUP correspondant au valon thermal
- Ubb : Zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant au quartier d'urbanisation récente (COS :0,40)
- Ubc : Zone urbaine incluse dans le secteur 4 de la ZPPAUP correspondant au quartier d'urbanisation récente (COS :0,20)
- Uti : Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et thermales

Zones à urbaniser

 AU0 : Zone à urbaniser fermée
Zones agricoles
 A: Zone agricole
 Ah : Bâti diffus à vocation agricole (granges...)

Zones naturelles
☐ N : Zone naturelle

Nh	Zone naturelle avec bâti diffus à vocation résidentielle
Nl	Zone naturelle de loisirs
Nc	Zone naturelle à vocation touristiques
Np	Zone naturelle soumise à législation du Parc National des Pyrénées
Npt	Zone naturelle d'équipements touristiques située à l'intérieur du Parc national des Pyrénées
Nr	Secteur du refuge d'Estom
Ns	Zone naturelle à vocation sportive
Nt	Zone naturelle à vocation d'activité touristiques et thermale

 Espace boisé classé

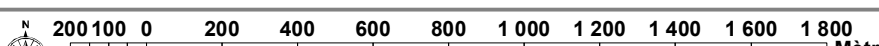
 Emplacement réservé
 OAP
 Alignement d'arbres

Elément de la ZPPAU

 Bâti d'intérêt architectural et à valeur d'ensemble à conserver
 Bâti exceptionnel : intérêt patrimonial majeur
 Jardins

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal

Les éléments de la ZPPAUP sont reportés à titre indicatif



Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93

1 : 20 000

Projection : RGF93-Lambert93

Numero	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une voie	Commune	1770 m2
2	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	78 m2
3	Alignement RD n°920	Commune	504 m2
4	Edification d'une passerelle sur le Gave	Commune	217 m2
5	Elargissement de la voie	Commune	516 m2
6	Elargissement de la voie	Commune	1296 m2
7	Elargissement de la voie	Commune	2861 m2
8	Elargissement de la voie	Commune	345 m2
9	Elargissement de la voie	Commune	162 m2
10	Edification d'une passerelle piétonne sur le Gave	Commune	244 m2

